

Dans ce Numéro

- Groupe de travail mondial sur l'éthique parlementaire: L'approche
- Surveillance parlementaire: L'approche de l'Amérique latine
- CNUCC: L'importance des parlementaires et de la volonté politique

Sites Web des Chapitres Réginaux

www.gopacnetwork.org

www.apnacafrica.org

www.arpacnetwork.org

www.oplacc.org

<http://seapac05.tripod.com/>

Pages Web des Groups de Travail Mondiaux

Accès à l'information:

http://gopacnetwork.org/Programming/programming_ATI_fr.htm

Lutte au blanchiment d'argent:

http://gopacnetwork.org/Programming/programming_AML_fr.htm

CNUCC

http://gopacnetwork.org/Programming/programming_UNCAC_fr.htm

Éthique parlementaire

http://gopacnetwork.org/Programming/programming_codes_en.htm



Groupes de travail mondiaux de la GOPAC : instruments de changement

par Martin Ulrich, Secrétaire Exécutif

L'efficacité de l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption (GOPAC)

dépend, du moins du point de vue des non-parlementaires, des changements que celle-ci apporte aux mesures disciplinaires que prend le Parlement à l'égard des dépenses publiques ainsi que de l'efficacité et de la crédibilité avec lesquelles le Parlement expose le détournement de fonds publics par le gouvernement. Le soutien par les pairs et l'éducation des parlementaires s'imposent, mais essentiellement comme facteurs contributifs. Par conséquent, la direction politique que la GOPAC assume à l'égard d'initiatives visant à améliorer la discipline et à augmenter la surveillance transparente est d'une importance vitale pour la réussite de la GOPAC, et ses groupes de travail mondiaux en sont l'instrument le plus visible.

Le président de la GOPAC a signalé les points saillants des groupes de travail mondiaux, soit : ceux-ci sont assez grands pour être en mesure de représenter les grandes régions du monde, mais assez petits pour que leurs membres se réunissent périodiquement pour délibérer (on suggère 12 personnes); leurs membres avertis peuvent se dévouer pour que les parlementaires « possèdent » véritablement tous les produits des groupes de travail; les groupes ont l'appui d'organismes experts afin que leurs membres soient au courant des travaux connexes, de l'expertise et des plus récentes études. Les articles suivants de ce bulletin font le point sur plusieurs groupes de travail. Dans les paragraphes qui suivent, je passerai brièvement en revue ce qu'on peut appeler des ententes transitoires, tout en reconnaissant que, à brève échéance, les ressources nécessaires à l'exploitation des groupes de travail mondiaux proposés ne sont pas disponibles; pourtant, il s'impose que nous réalisons des progrès concrets d'ici la conférence mondiale de 2008 si l'on veut soutenir l'initiative.

Immunité parlementaire

http://gopacnetwork.org/Programming/programming_PI_fr.htm

Surveillance parlementaire

http://gopacnetwork.org/Programming/programming_PO_fr.htm

Transparence des recettes de l'exploitation des ressources

http://gopacnetwork.org/Programming/programming_RRT_fr.htm

Liens Connexes

www.wfd.org

Le foundation pour la démocratie au R.K.

www.fatf-gafi.org

Le GAFI élabore des politiques nationales et internationales pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des terroristes, et fait la promotion de ces politiques.

www.worldbank/wbi/

www.eitransparency.org

L'EITI appuie le gouvernance améliorée dans les pays riches en ressources par la vérification et la publication complète des paiements des compagnies et des recettes du gouvernement provenant du pétrole, du gaz et des mines.

www.unodc.org

Office des NU contre la drogue et la crime – organisme responsable de la CNUCC.

Contactez nous

www.gopacnetwork.org

secretariat@gopacnetwork.org

Commencer par de petites équipes qui peuvent communiquer efficacement par courriel et téléphone, et se réunir plus facilement lors de réunions qui visent d'autres objectifs. Le premier événement post-Arusha des groupes de travail mondiaux a été le colloque parlementaire, qui a eu lieu en étroite concordance avec la conférence des États parties organisée par l'ONUUDC en Jordanie en décembre 2007. Non seulement celle-ci a-t-elle donné lieu à un plan d'action pour les parlementaires, mais elle a aussi permis au D^r Al Sane (député, Koweït), lequel a pris le leadership de ce groupe de travail mondial, d'informer les délégués gouvernementaux du genre de travail que les parlementaires pourraient accomplir pour aider à un déploiement efficace. Dans le même ordre d'idées, d'autres groupes de travail entament actuellement des travaux avec quelques collègues.

Déterminer l'ordre des priorités parmi les groupes de travail mondiaux. On considère qu'il est urgent de réaliser des progrès à l'égard de quatre groupes de travail mondiaux : le groupe de travail sur l'UNCAC, en raison de son intégralité et de sa visibilité globale, le groupe de travail sur la LBC, parce que celui-ci est très développé et prend les devants, le groupe de travail sur le contrôle parlementaire, parce que la participation aux ateliers a clairement indiqué le degré de priorité que lui accordent les membres de la GOPAC, et le groupe de travail sur l'éthique parlementaire, parce que la crédibilité des parlementaires aux yeux du public importe pour que les parlementaires jouent un rôle positif dans la lutte contre la corruption. Voici les démarches adoptées par chacun de ces groupes et les faits nouveaux les concernant.

Sans oublier les autres... John Williams, député et président de la GOPAC, a entrepris personnellement de prendre des mesures dans deux domaines : la transparence des recettes de l'exploitation des ressources (aussi décrite ci-dessous), et l'exhortation des organismes d'aide au développement à favoriser une plus grande participation des Parlements à ces projets. Pour les deux autres groupes de travail mondiaux, nous tentons d'organiser des études pilotes. Nous nous attendons à ce que la mise en œuvre de régimes équilibrés d'immunité parlementaire soit mise à l'essai en Amérique latine, avec l'appui d'USAID et de la section latino-américaine de la GOPAC (LAPAC). Nous tentons aussi d'organiser quelques activités concernant la transparence et autres activités médiatiques dans les pays intéressés.

Soyez opportuniste! Dans le cas de deux groupes de travail mondiaux, tous deux dirigés par des membres de l'ARPAC, des initiatives régionales sont destinées à tenir compte des intérêts de l'ARPAC, mais aussi à inciter les membres des groupes de travail mondiaux des autres régions à donner leur point de vue. Dans le cas du groupe de travail sur le contrôle parlementaire, comme on le fait remarquer ci-dessous, l'Institut de la Banque mondiale a financé la rédaction d'une première ébauche de ce qui doit devenir un manuel de la GOPAC pour l'étude par le groupe de travail mondial sur le contrôle parlementaire. Le groupe utilise aussi les conférences des sections régionales pour déterminer la pertinence pour les problèmes de surveillance régionale et songe à en tenir une plus importante avant la conférence mondiale de 2008.

Le secrétariat de la GOPAC prévoit mettre à jour régulièrement les faits nouveaux concernant les groupes de travail mondiaux sur le site Web de la GOPAC. Nous espérons que vous suivrez les progrès, que vous nous informerez des activités complémentaires qui ont lieu dans vos propres pays et région, et que vous nous ferez part de vos suggestions.

Le D^r Martin Ulrich est secrétaire exécutif de la GOPAC au secrétariat de la GOPAC (Ottawa, Canada). On peut le joindre à ulricm@parl.gc.ca.

Groupe de travail mondial sur l'éthique parlementaire: l'approche

Par l'honorable Ghassan Moukheiber, député (Liban)

Le Groupe de travail mondial sur l'éthique parlementaire sera d'abord composé de moi-même, de l'honorable Ross Robertson (député, Nouvelle-Zélande), du sénateur Alain Destexhe (Belgique) et de l'honorable Ogalo Wandera Dan (député, Ghana). Des députés (à déterminer) d'autres régions du globe, des spécialistes de l'éthique parlementaire et des représentants d'autres organisations parlementaires telles que l'UIP se joindront à nous, et les Secrétariats de la GOPAC et de l'ARPAC nous fourniront un soutien administratif et du personnel.

Un guide pratique comme produit final

Le Groupe de travail produira principalement un guide à l'intention des parlementaires qui portera sur les systèmes d'éthique politique des députés. Même si les travaux seront dirigés par l'ARPAC et qu'ils accorderont une place de choix au monde arabe, le guide sera une ressource pour *tous* les membres de la GOPAC.

Il s'agira d'un guide pratique des systèmes d'éthique qui présentera au lecteur une quantité raisonnable d'information selon une perspective mondiale et sous un angle comparatif, différentes options et des arguments équilibrés pour favoriser la compréhension et le développement rapide d'opinions éclairées, tout en lui donnant des moyens pratiques d'y arriver.

L'information pourrait être présentée de différentes façons : études de cas; zones de texte; listes d'avantages et d'inconvénients sur divers sujets; points centrés sur les liens avec le régime politique du lecteur; bibliographies et d'autres références permettant d'approfondir les connaissances. En raison du peu de temps dont disposent les parlementaires, les longs exposés savants seront évités.

Les auteurs du guide s'inspireront de documents d'information (p. ex., on a demandé à Mme Oonagh Gay de rédiger un document) et compareront des codes pertinents et des lois en vigueur. Un document dressant la liste des mesures législatives pertinentes dans huit pays arabes a été produit et une analyse est en cours de rédaction. Ces articles et documents d'information seront publiés séparément.

Pour en savoir plus sur le Groupe de travail mondial sur l'éthique parlementaire, veuillez communiquer avec M. Khalil Gebara, membre de l'exécutif de l'ARPAC (kgebara@arpacnetwork.org) ou avec Meaghan Campbell, experte-conseil en communication et programmes de la GOPAC (Campbme@gopacnetwork.org)

Progrès dans la lutte contre le blanchiment d'argent



Par l'honorable Roy Cullen C.P, député (Canada)

Lors de la conférence tenue Arusha, en Tanzanie, en septembre 2006, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) a décidé de créer un Groupe de travail mondial pour stimuler le débat sur **la LBC (Lutte contre le blanchiment d'argent), la LFT (Lutte contre le financement du terrorisme), et la RÉAA (Récupération des éléments d'actif associés)** et reconnaître ainsi l'importance de réduire les facteurs qui favorisent les pratiques de corruption découlant du blanchiment de fonds obtenus illégalement pour des fins personnelles ou pour financer des activités terroristes. La GOPAC a également reconnu, par cette résolution, la nécessité d'une coopération internationale pour lutter contre le blanchiment d'argent et rapatrier les éléments d'actif associés.

Par la suite, un plan d'action et un budget ont été élaborés. Nous sollicitons actuellement des fonds auprès de diverses sources pour mettre en œuvre ce plan. Entre-temps, cependant, le travail se poursuit dans divers secteurs. Nous avons notamment entamé un dialogue avec la communauté bancaire internationale et extraterritoriale, en particulier l'Offshore Group of Banking Supervisors, pour mieux comprendre ce que fait cette communauté pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous élaborons également des protocoles visant expressément à lutter contre le blanchiment d'argent et à récupérer les sommes d'argent et les éléments d'actifs associés à la corruption.

Il a été proposé de réunir la GOPAC, les juridictions participant à des activités bancaires extraterritoriales, des ONG, et des banques internationales à l'occasion d'une conférence où la GOPAC pourrait demander une plus

grande coopération et un engagement accru dans la lutte contre le blanchiment d'argent. Tous les détails à ce sujet seront communiqués en temps utile.

La GOPAC poursuit son dialogue avec le Groupe d'action financière (GAFI). À cette fin, et pour accroître la coopération régionale et les initiatives locales, des sections régionales de la GOPAC ont communiqué avec des organismes semblables au GAFI dans leurs régions respectives.

En collaboration avec le Fonds monétaire international, un autre atelier régional sur la lutte contre le blanchiment d'argent a eu lieu récemment à Vienne. Cet atelier, qui a été couronné de succès, regroupait des parlementaires d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine, du Montenegro et de la Serbie.

Un protocole d'entente sera bientôt signé avec le Fonds monétaire international. Cette entente servira de modèle pour les protocoles d'entente qui seront signés avec les autres partenaires de la GOPAC.

Un *Accord international sur la lutte contre le blanchiment d'argent* a été rédigé et sera examiné par le Groupe de travail mondial sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Le Groupe d'action financière a émis des préoccupations légitimes au sujet du bien-fondé de cet accord. Son point de vue sera soigneusement examiné lorsque la GOPAC entreprendra l'étude de la question.

L'honorable Roy Cullen, C.P., représente à titre de député la circonscription d'Etobicoke-Nord, au Canada, et est chef d'équipe du Groupe de travail de la GOPAC sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Pour communiquer avec lui : culler@parl.gc.ca ou www.roycullen.com.

Surveillance parlementaire: l'approche de l'Amérique latine



par l'ancien Sénateur César Jauregui Robles
(Mexique)

Ces dernières années, la participation aux élections a augmenté en Amérique latine. En effet, après les dictatures qu'ont connues de nombreux pays pendant une bonne partie du XX^e siècle, la démocratie a porté au pouvoir des groupes qui étaient autrefois dans l'opposition, dissidents ou clandestins. Malgré ces changements, les corps législatifs n'arrivent pas plus à accomplir leur travail qu'auparavant et, pire encore, les citoyens ne sont plus aussi intéressés à ce travail après les élections.

De nombreux parlementaires prennent leur rôle de législateur très au sérieux et, par conséquent, négligent un travail tout aussi important : le contrôle politique et législatif, les piliers du contrôle parlementaire. De nombreux nouveaux parlementaires font de même et oublient le rôle que doit jouer le parlement dans la surveillance des lois qu'il adopte, notamment la surveillance étroite de toute mesure prise par le gouvernement et des dépenses.

Dans une nouvelle culture parlementaire, les représentants devraient pouvoir surveiller le gouvernement, les fonctionnaires devraient faire rapport périodiquement au gouvernement de leurs activités et des programmes publics, et il devrait y avoir des mécanismes permettant d'assurer la transparence des dépenses de fonds publics.

En outre, les législateurs devraient être incités à siéger à des comités précis, pour éviter les surcharges de travail. Giovanni Sartori affirme que lorsqu'une chambre entreprend trop de travaux, personne ne s'inquiète parce qu'elle ne contrôle rien au bout du compte.

Les fonctions préventives, souvent invisibles, sont extrêmement importantes, même si la population ne connaît peut-être pas leur existence. Obliger le gouvernement à respecter des conditions en matière de dépenses et orienter ces fonds vers des programmes et des résultats précis, voilà ce qui rend une démocratie efficace.

Il faudrait sensibiliser les parlementaires au rôle des députés et des sénateurs, soit faire des lois, représenter la société et, surtout, surveiller et contrôler le pouvoir exécutif. Ce n'est pas une mince tâche, mais la GOPAC est prête à s'y attaquer.

M. Cesar Jauregui Robles est un ancien vice-président et

sénateur du Mexique. Il est également chef du Groupe de travail mondial sur la surveillance parlementaire de la GOPAC. On peut le joindre à cesar.jauregui@hotmail.com

Transparence des recettes de l'exploitation des ressources



par John Williams, député,
(Canada)

L'extraction et la vente des ressources naturelles est une composante essentielle de bon nombre d'économies nationales. Les matières premières dont on a besoin sont souvent les mêmes d'un pays à l'autre, mais les cadres réglementaires régissant les industries extractives ne le sont pas. Dans bon nombre de pays, le manque de transparence et de surveillance en matière de réglementation fait en sorte que les revenus générés par les industries extractives sont rarement pleinement comptabilisés dans les états financiers du gouvernement. La conséquence de ce manque de transparence : l'exploitation des ressources naturelles et la corruption gouvernementale sont inextricablement liées.

Heureusement, il y a un nouveau consensus mondial qui cherche à rendre complètement publiques les recettes de l'exploitation des ressources des gouvernements. Lorsque les recettes tirées de l'exploitation des ressources sont transparentes, les parlementaires peuvent exiger que les gouvernements rendent des comptes sur la manière dont ces revenus sont consignés et dépensés. Depuis la 2^e Conférence mondiale de la GOPAC à Arusha, en Tanzanie, en septembre 2006, la GOPAC fait pression pour que des changements soient apportés aux normes comptables internationales, de manière à ce que les nations souveraines exigent que toutes les recettes tirées des activités d'exploitation des ressources soient inscrites à un poste distinct dans les comptes publics.

Le 5 juillet 2007, le président de l'initiative de lutte contre le blanchiment d'argent de la GOPAC, Roy Cullen, député (Canada), a donné devant le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSASB) une présentation dans laquelle il indiquait qu'une coopération mondiale était nécessaire pour améliorer la transparence des

recettes provenant de l'exploitation des ressources. M. Cullen a notamment parlé du « fléau des ressources » – la tendance qu'ont les pays qui dépendent des ressources naturelles à être particulièrement vulnérables face à la corruption – et a proposé d'apporter des modifications à la présentation des états financiers internationaux. La présentation de M. Cullen a connu un vif succès et a semblé beaucoup plaire au Conseil.

En plus de travailler avec des organismes de réglementation comme l'IPSASB, la GOPAC continuera d'examiner des manières d'établir des liens avec des organismes de partout dans le monde, et de les resserrer – comme l'Initiative relative à la transparence des industries extractives (ITIE) – qui ont pour objectif d'améliorer la transparence des recettes provenant de l'exploitation des ressources. Même s'il ne sera pas facile d'arriver à changer les principes internationaux de comptabilité publique, les efforts déployés par la GOPAC et par d'autres groupes font en sorte qu'on reconnaît de plus en plus qu'il faut que les gouvernements divulguent publiquement les recettes tirées de l'exploitation des ressources. Comme cette initiative reçoit de plus en plus d'appui, des organisations comme la GOPAC envoient un message clair à la communauté internationale : la transparence de l'industrie extractive est essentielle pour assurer une saine gestion financière et une bonne gouvernance.

Pour de plus amples renseignements sur ce groupe de travail, veuillez communiquer avec Joshua McLaren à willij@parl.gc.ca

Convention des Nations Unies contre la corruption: l'importance des parlementaires et de volonté politique



Par Naser Al Sane, député (Koweït)

Une résolution signée en Tanzanie lors de la Conférence mondiale des parlementaires de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) décrit les grandes lignes de l'engagement pris par la GOPAC de former un groupe de travail afin de promouvoir l'application efficace de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), et de préciser les autres améliorations qui pourraient être apportées en ce qui

touche aux responsabilités des parlementaires en matière de gouvernance.

C'est moi qui dirigerai ce groupe de travail sur la CNUCC et j'aurai l'honneur de travailler aux côtés de dirigeants d'autres groupes de travail, dont M. César Jauregui, chef de la force de surveillance des parlementaires, et mon collègue de l'ARPAC, M. Ghassan Moukheiber, chef du code de conduite parlementaire de la force d'intervention.

En décembre 2006, la GOPAC participait à la 1^{re} Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (mer Morte, Jordanie) et a alors organisé un forum à l'intention des parlementaires axé sur le rôle vital que ces derniers jouent dans la ratification et la mise en œuvre de la Convention. Ce forum a permis de déterminer des mesures précises que peuvent prendre les parlementaires en vue d'appuyer la Convention. Nous comptons poursuivre les travaux entrepris dans le cadre du forum lors de la 2^e Conférence des États parties, qui aura lieu au début de l'année 2008, en Indonésie, avec la collaboration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) – l'organisme qui a pour mandat de fournir une aide pratique et de rassembler les moyens techniques voulus pour mettre en œuvre de la Convention, et d'aider les États parties à développer des politiques et des institutions pour la lutte contre la corruption.

Pour faire suite à la première Conférence des États parties, une lettre a été envoyée aux présidents de chaque membre de l'Union interparlementaire (UIP) afin de connaître le statut de la CNUCC dans leur institution et leurs plans d'action relativement aux activités futures visant la CNUCC. Les réponses sont en train d'être consignées par le secrétariat de Section régionale du monde arabe (ARPAC) de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption.

De plus, avec le concours du secrétariat de l'ARPAC, nous avons entrepris deux analyses des lacunes des lois par rapport à la CNUCC au Koweït et au Liban. Ces études seront terminées en octobre 2007 et leurs conclusions seront présentées lors de la prochaine conférence annuelle de l'ARPAC, qui se tiendra à Bahreïn. Il est prévu que les autres sections régionales réalisent de telles analyses des lacunes.

Ces études visent à déterminer les lacunes entre lois et règlements en vigueur dans un pays par rapport aux principes énoncés dans les articles de la CNUCC. Ces analyses servent de plus à promouvoir la CNUCC comme outil de référence pour améliorer les politiques de lutte contre la corruption et sensibiliser davantage les

parlementaires aux conséquences possibles de cette Convention. Il est clair que les pays qui sont déterminés à respecter les obligations prévues par la Convention doivent examiner leurs structures juridiques et législatives de lutte contre la corruption afin d'évaluer leur conformité à la CNUCC et de voir si des réformes sont nécessaires.

M. Al-Sane est vice-président de la GOPAC et président de la Section régionale du monde arabe (ARPAC). Pour obtenir plus d'information au sujet du groupe de travail sur la CNUCC, veuillez contacter M. Khalil Gebara, membre de l'exécutif de l'ARPAC, à : kgebara@arpacnetwork.org; ou Mme Meaghan Campbell, conseillère en communications et programmes de la GOPAC : Campbme@gopacnetwork.org.

La GOPAC tient à remercier les organisations suivantes pour leur aide, sans laquelle ce bulletin ne serait pas possible:

L'Agence canadienne de développement international (ACDI)

www.acdi-cida.gc.ca

La US Agency for International Development (USAID)

www.usaid.gov

La Banque mondiale

www.worldbank.org